

UN PROCES UNIQUE DANS L'HISTOIRE DE L'ARMENIE A L'ENCONTRE DES LIBERATEURS DE LA PATRIE

Le 7 août 2007

Après avoir écouté le réquisitoire du Procureur de la République M. Meguerditchian qui, durant une demi heure, le lundi 30 juillet 2007 à partir de 12h15, s'efforça d'expliquer sans l'ombre d'une preuve d'une éventuelle complicité entre les accusés Vahan Aroyan et Jirayr Séfilian, mis en évidence l'existence d'une volonté d'Etat de faire tomber Jirayr Séfilian et Vartan Malkhassian.



Le premier chef d'accusation concerne l'appel de Jirayr Séfilian en direction des 150 membres de l'organisation des volontaires, précisant que la cession des territoires libérés d'Artsakh à l'Azerbaïdjan ferait l'objet d'une sévère punition (dixit : on leur éclatera la tête), possible selon l'art. 301 d'une année et demi d'emprisonnement ferme.

Le second chef d'accusation concerne le pistolet automatique type « Makarov » que possédait Jirayr Séfilian depuis ses responsabilités militaires, arme donnée par le ministre de la défense d'Artsakh de l'époque, M. Samvel Babayan en personne, avec l'acte officiel. Il se trouve, à ce jour, d'après le ministère de la défense d'Artsakh, que cette arme ne serait pas enregistrée dans l'arsenal militaire de l'armée de défense d'Artsakh, ainsi le procureur demanda une nouvelle fois un an et demi d'emprisonnement ferme, ce qui correspond à un total de trois ans.

Pour Vahan Aroyan, le procureur demanda un an et demi ferme. Et pour Vartan Malkhassian trois ans.

La fermeté du réquisitoire viendrait du fait que les services de sécurité ont découvert une « planque », c'est-à-dire une cache d'arme possédée par Vahan Aroyan, qui « aurait pu servir » à fomenter un coup d'état avec Jirayr Séfilian, le procureur suppose ainsi l'éventualité d'une volonté de renverser le régime grâce à l'armement de Vahan Aroyan. A cela, le contexte devient encore plus pesant quand le procureur veut nous faire croire que Vartan Malkhassian avant clairement précisé que le moment était venu d'intervenir de « façon mieux armée » en direction des deux acolytes au pouvoir en Arménie. Suivi de l'appel à la résistance de Jirayr Séfilian ont en déduit donc à un complot contre les rênes du pouvoir arménien. En oubliant que l'ensemble des Combattants d'Artsakh, ont des liens fraternels, ceci ne voulant pas dire que systématiquement les uns seraient complice des autres, en accord idéologique ou bien que tous les Combattants gardent un arsenal militaire dans leur cave.

Le mélange des genres est donc devenu un exercice de style, subtilement mis en lambeaux par la plaidoirie des avocats de la défense, le mardi 31 juillet 2007 à 12h10.

La plaidoirie des avocats dura trois heures, trois heures durant lesquelles les membres présents au tribunal s'efforcèrent de se contrôler afin de donner tous les atouts aux accusés de sortir libre de ce cercle infernal mettant en cause non pas seulement la justice de notre Etat mais l'Etat lui-même.

Enfin, la parole est donnée aux accusés, c'est donc Jirayr Séfilian qui sans aucun outrage en direction de la justice expliqua le lien entre ce procès, les futurs élections présidentielles et la situation plus que catastrophique du pays et de la majeur partie de ses habitants.



Nous pouvons préciser qu'au même moment où se déroule ce procès, Erevan est véritablement infestée de Turcs clandestins, bien trop âgés pour être de simple étudiant, et déclarant ouvertement en public, les biens faits du génocide des Arméniens ainsi qu'une suite, est à prévoir. Tout ceci se déroule au cœur de Erevan en juillet 2007 devant témoins.

Enfin, Jirayr Séfilian, pour finir son intervention, lance un appel une nouvelle fois, à tous les hommes et femmes soucieux du présent et de l'avenir de l'Arménie de réagir beaucoup plus fermement contre un pouvoir qui gangrène la société arménienne.



Puis ce fut le tour de Vahan Aroyan, qui précisément déclara devant l'assemblée :

- « Jiro n'est ni de prêt ni de loin concerné par les armes que je stockais à mon domicile, ces armes sont des trophées de guerre ».



Pour finir, Vartan Malkhassian, rappelant les valeurs et la combativité des Arméniens insista sur le fait que son combat pour préserver la nation ne fait que commencer.

L'assemblée ne pouvant plus contenir une émotion si forte, demanda la libération immédiate des détenus.

Les services de sécurité regroupant leurs forces, protégèrent la salle des audiences, le juge décident de porter au lundi 6 août 2007 à 11h00 les délibérés. Des menottes venaient de se refermer sur les poignets de celui qui quelques années auparavant participait de son commandement et de son plein gré à la protection du pays et de ses habitants.



La délibération du juge, le lundi 6 août 2007 à 11h00, fut expédiée en un quart d'heure, le juge a bien saisi la faiblesse de l'accusation concernant l'art. 301 et l'appel de Jirayr Séfilian en direction de la protection des territoires libérés, ainsi il décida de ne pas donner suite à cette accusation, mais revenant sur la détention illégale du pistolet automatique, détention non confirmée par les services du ministère de la défense d'Artsakh, malgré les pièces à conviction, le juge confirma 18 mois d'emprisonnement.

Le jugement fut équivalent pour Vahan Aroyan, concernant par contre l'ensemble de son arsenal, 18 mois d'emprisonnement.

Pour Vartan Malkhassian, la peine toujours trop importante, fut réduite à deux ans d'emprisonnement.

Le procureur de la République demanda de faire appel concernant la peine de Jirayr Séfilian en maintenant sa volonté de faire appliquer l'art. 301. Ainsi, la défense se trouve dans la situation de poursuivre la procédure.

Néanmoins, suite à ce rapport concernant le procès, nous voudrions préciser à nos compatriotes de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, que Jirayr Séfilian est membre et restera membre du Conseil National Arménien, tant qu'il le désirera, qu'il est comme beaucoup de Combattants de la Libération un héros vivant, une légende vivante à qui on doit respect et honneur, qu'il a sacrifié comme d'autres combattants toute sa vie, pour la protection des territoires et des personnes.

Que son but ultime est la reconstitution nationale réunissant l'ensemble des membres de la nation à travers le monde, l'union des forces patriotiques, et la préservation des valeurs qui ont contribué à préserver l'existence de la nation arménienne.

Nous précisons que, tant qu'il existera au sein de la nation arménienne des héros vivants, de la trempe de Jirayr Séfilian, nous pouvons dire que la nation est protégée, que son emprisonnement ne serait-ce que d'une heure pour les accusations qui lui sont portées, est une atteinte à l'Honneur Nationale.

Nous précisons que, dans l'Esprit des Sassountsi, des Zeytountsi, des Mouchetsi, des Vanétsi, des Garintsi, des Sébastatsi, des Moussalentsi et de toute la Résistance Arménienne, Jirayr Séfilian est un enfant de la Nation et demandons aux plus hautes autorités d'Arménie de prendre en considération cet appel ainsi que de l'accepter en son sein comme - Enfant d'Arménie - en lui accordant la Nationalité Arménienne.

Si les plus hautes autorités de l'Etat ont su se montrer ferme, les Hommes invoquent la Réconciliation.

Monsieur Arménag APRAHAMIAN
Membre du Conseil National Arménien